

## LE CSE : ASPECTS THEORIQUES ET PRATIQUES

### OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Appréhender l'environnement juridique du CSE
  - Savoir piloter l'institution
  - Savoir maîtriser les enjeux pratiques et théoriques

### PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

### NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

### DUREE DE LA FORMATION

13 juin 2022 : Séance 1 : 3,50 h

20 juin 2022 : Séance 2 : 3,50 h

21 juin 2021 Séance 3 : 3,50 h

Soit : 10,5 heures

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

### MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

### TARIF

2 700 € HT

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

### SEANCE 1

#### Introduction : Brefs rappels sur la mise en place du CSE

- Seuils légaux
- Périmètre
- Elections
- protection (exécution et rupture du contrat de travail)

#### Assurer les moyens du CSE

- Moyens communs à tous les CSE
  - Local, heures de délégation, liberté de déplacement, formation économique et sociale
- Moyens spécifiques aux entreprises d'au moins 50 salariés
  - personnalité civile, ressources financières, règlement intérieur, commissions, formations des élus

### SEANCE 2

#### Animer le CSE

- Composition et rôle, réunions, convocation, ordre du jour
- Tenue des réunions : déroulement de la réunion, animation des débats, avis du CSE et vote
- Savoir informer et consulter le CSE : quand, comment. Rôle de la BDES.
- Eviter les risques juridiques : discrimination, délit d'entrave

### SEANCE 3

#### Respecter les attributions du CSE

- Attributions sociales
- attributions économiques
- attributions SSCT

#### Négocier avec le CSE

- Champ de la négociation
- contenu

### MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation. En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

### CONTACT

Référent administratif de la formation

Angéline JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50